

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua** Zone correspondant principalement aux parties bâties
- Ue** Zone à dominante d'équipements
- Ux** Zone à dominante d'activités
- A** Zone d'activités agricoles
- Ap** Secteur d'activités agricoles et de protection du paysage
- N** Zone naturelle
- NJ** Secteur de jardins
- Emplacement réservé (article L.151-41)

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

- Secteur de point de vue
- Bâti et mur

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

- Ensemble paysager

Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 23 mai 2019

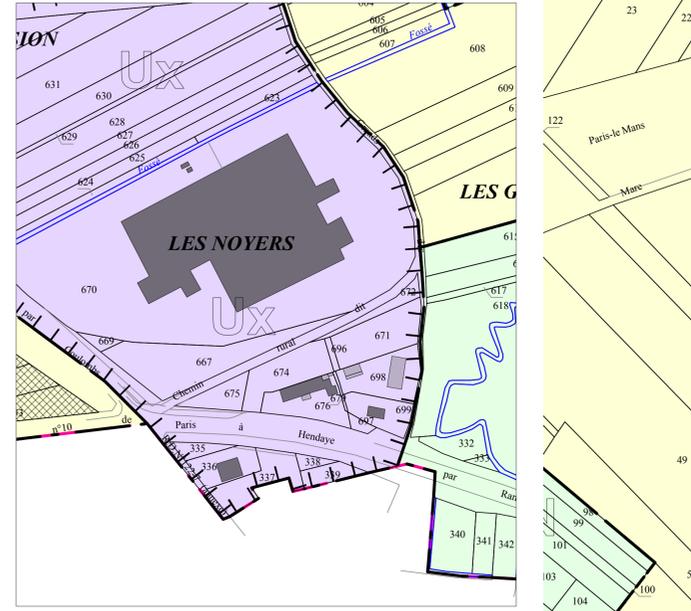
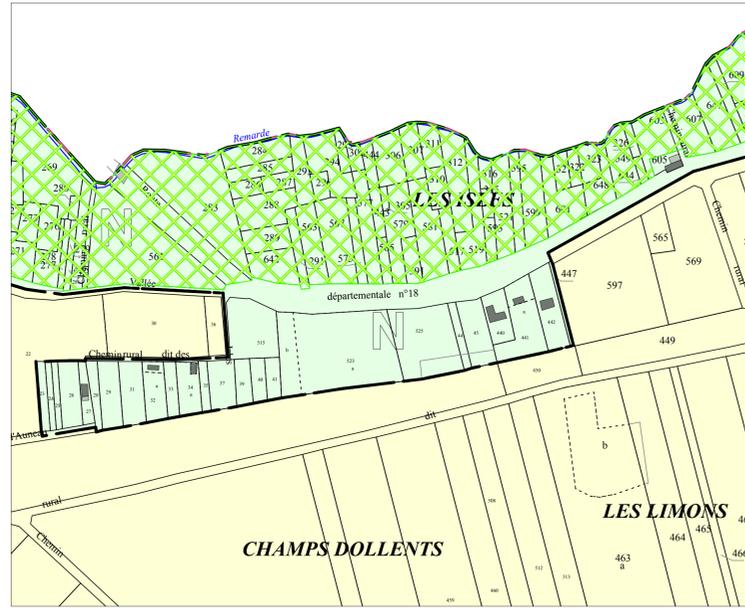
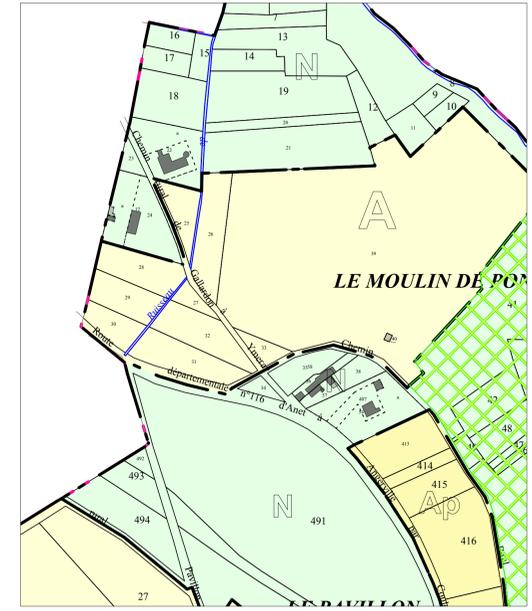
OAP Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (Oap)

Pour information :

- Habitations existantes non-cadastrées
- Axes de ruissellement

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Canalisation d'eau pluviale	361 m ²	Commune
2.	Extension de la station d'épuration / stationnement	385 m ²	Commune
3.	Élargissement de la voirie pour accès à la Step	123 m ²	Commune
4.	Accès pour l'entretien des rivières	238 m ²	Commune
5.	Élargissement pour fossé	85 m ²	Commune
6.	Élargissement de la voirie / stationnement	120 m ²	Commune
7.	Élargissement de la voirie	394 m ²	Commune
8.	Création de stationnement	1711 m ²	Commune
9.	Aménagement d'un espace vert	522 m ²	Commune
10.	Aménagement et sécurisation d'un carrefour	13 037 m ²	EPCI



Département d'Eure-et-Loir
Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France, commune de

Ymeray



1^{ère} révision allégée du Plan local d'urbanisme

Révision du Pos prescrite le 5 juillet 1996, approuvée le 19 mai 2000

Plu prescrite le 21 mai 2015
Projet de Plu arrêté le 22 novembre 2018
Projet de Plu approuvé le 23 mai 2019

1^{ère} révision allégée du PLU prescrite le 19 septembre 2019
1^{ère} révision allégée du PLU approuvée le 24 septembre 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2020 approuvant la 1^{ère} révision allégée plan local d'urbanisme de la commune d'Ymeray

Le président,
Stéphane Lemoine

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage du bourg et des écarts

Date : **17 sept. 2020** Phase : **Approbation** Échelle : **1 / 2 000** Pièce n° **4.3**

Mairie d'Ymeray, Place de l'Église (28320)
Mél : 02 37 31 40 83 / courriel : mairie.ymeray@wanadoo.fr

agence **Gilson & associés S.a.s.**, urbanisme et paysage
2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com